

## La recherche, de moins en moins fédérale

L. G.

La Libre Belgique - 21/11/2011

Les pôles d'attraction interuniversitaires seront communautarisés en 2017.

Quelques petites lignes à la page 41 d'un document ("Accord institutionnel pour la sixième réforme de l'Etat"), qui en comporte 75, annoncent le transfert des pôles d'attraction interuniversitaires (les fameux PAI) aux Communautés. Quand ça ? "A l'issue de la phase VII des PAI." Et comment ça ? "Afin de faciliter la transition, le transfert ira de pair avec un accord de coopération entre les Communautés." Voilà, tout est dit.

Mais derrière ces quelques mots, c'est le "dernier bastion de la recherche fondamentale" au fédéral qui tombe, selon Philippe Mettens, le patron de Belspo (la politique scientifique fédérale). Une décision tout simplement "débile", estime un observateur averti, pour qui l'on nage ici "en plein délire romantique" flamand. Pourquoi donc ? En fait, ces PAI constituent depuis leur création, en 1987, la crème de la recherche fondamentale en Belgique. Dans une matière largement communautarisée (recherche fondamentale) ou régionalisée (recherche appliquée), les PAI visent à mettre en réseau des chercheurs du nord et du sud du pays, et même de l'étranger. La phase VI des PAI, qui court jusque fin de cette année, finance ainsi 44 programmes de recherche thématiques, composés de 324 équipes (dont 74 européennes) et qui impliquent près de 5 000 chercheurs. La VIIe phase, dont le milieu a longtemps attendu le lancement pour cause d'affaires courantes, porte sur la période 2012-2016 et dispose d'un budget de 156 millions d'euros sur cinq ans. Si communautarisation il devait y avoir, celle-ci n'interviendrait donc pas avant 2017. On écrit "si", car le transfert est conditionné à un accord de coopération entre Communautés. Et on sait que, dans notre beau pays, un tel accord n'est pas toujours facile à obtenir. L'exemple du Jardin botanique de Meise, dont le transfert à la Flandre est prévu depuis dix ans, est là pour en témoigner.

Il n'empêche, le transfert des PAI est bel et bien dans les cartons, et cela ne réjouit pas la communauté scientifique qui s'était mobilisée en masse, et sans distinction linguistique, en faveur de leur prolongation et de leur maintien au fédéral. Il est vrai que la communautarisation de programmes visant à collaborer au-delà des Communautés n'apparaît a priori pas comme la décision la plus judicieuse de cette sixième réforme de l'Etat. Mais bon, ce que Flandre veut Ou plutôt, ce que partis flamands veulent

"Le délai avant le transfert montre cependant une prise de conscience du risque que l'on court en mettant un terme à ces programmes de haut niveau, analyse Philippe Mettens. Car on ne peut pas imaginer un avenir à la politique scientifique en Belgique sans réunir le Nord et le Sud. Si on ne poursuit pas nos recherches sur Alzheimer, par exemple, d'autres pays le feront à notre place. Mais à l'avenir, si l'on veut encore travailler ensemble, il faudra passer par un accord entre Communautés. Cela va compliquer le dispositif. Il faudra que les politiques flamands le veuillent et que la fédération Wallonie-Bruxelles puisse s'aligner".

On notera pour la forme que les PAI ont eu des petits frères, qu'on appelle les PAT (pôles d'attraction technologiques, créés en 2001 et censés améliorer la relation entre recherche et développement), et que ces PAT seront transférés pour leur part aux Régions. Mais il n'y

avait de toute façon plus de sous pour ces PAT, un programme mineur devenu une sorte de coquille vide. Sa défédéralisation ne devrait donc gêner personne.

En matière de recherche, devraient donc subsister au fédéral les chercheurs des musées et établissements scientifiques fédéraux (aéronomie, sciences naturelles, ), une part du financement du FNRS et de son équivalent flamand FWO (essentiellement des mesures fiscales), ainsi que des programmes ciblés (mer du Nord, Antarctique, ).